



canotiersmarseillais74@gmail.com

Conseil d'Administration du 29 octobre 2021

Membres	Titres	Présents	Absents
Daniel FEDERICI	Président	X	
Vincent CAIRO	Vice-président	X	
Gérard GAUCH	Trésorier	X	
André ZIGLIARA	Fêtes & intendance	X	
Gilbert LAFONT	Président Technique	X	
Luc GAUTIER	Technique	X	
André APREA	Technique		X
Joël LE CARRERES	Secrétaire Général (PLD)	X	
Thierry JULIEN	Secrétaire Adjoint (fichier)		X
Laurent AGHDJAIAN	Secrétaire (gestion des dossiers)	X	
Jean-Marc LOPEZ	Secrétaire adjoint bis	X	
Yves GARBATI	Syndic et relations extérieures		X

En raison de la Covid 19, le Président tient à ce que la réunion se fasse à huis clos dans un endroit où les mesures sanitaires sont respectées.

Séance ouverte à 17h41.

Item	Ordre du jour/Décision	Pour action
1.	Concours de pêche , franc succès du aux retrouvailles.	Cairo
2.	Assemblée Générale 2022 , prévu début mars ou début mai 2022 en fonction vagues Covid ?	
3.	Changement de code des pontons en cours. Sociétaires avertis par newsletter	President
4.	Les réparations de la grue par la Métropole ont débuté. Tout a été démonté pour réparation. Délai de réparation sous 14 semaines environ.	
5.		
6.	Usage du nettoyeur haute-pression (Karcher) à prohiber pour le moment compte tenu de l'Arrêté Préfectoral toujours en vigueur. Gilbert LAFONT et toute l'équipe technique se chargent d'empêcher son usage par d'éventuels sociétaires récalcitrants. Le Président rappelle que des contrôles ont déjà été effectués par les	

	services de tutelle (Direction Départementales des Territoires et de la Mer) dans d'autres clubs du quai du Port. Le Club serait ainsi responsable en cas d'usage du nettoyeur HP par un Sociétaire et rejet des eaux de carénage en mer , et seraient ainsi passible d'une amende conséquente.	
7.	Formations grutier : Gilbert LAFONT sera charge début 2022 de trouver des volontaires pour la manipulation de la grue afin de leur faire faire un stage par le Groupement.	Lafont
8.	Bateaux épaves. Le Règlement de Police (RPP), prévoit le carénage des navires amarrés au port de la Métropole tous les 2 ans. MPM met en place une fourrière pour évacuer les bateaux épaves. Un 1er courrier recommandé de rappel à l'ordre est envoyé, à la charge du Sociétaire. Si pas de réponse, un second courrier recommandé sera envoyé. Si toujours pas de réponse, le 3 ^{ème} courrier de convocation lors de la réunion du Conseil d'Administration. Si ce RDV n'est pas honoré et non excusé, le dossier sera remis à la METROPOLE pour suites à donner (enlèvement par la fourrière, pénalités d'astreinte, perte du poste à flot et du statut de Sociétaire).	
9.	Les nouveaux acquéreurs de navire devront systématiquement se présenter au Conseil d'Administration pour les démarches à suivre et informations sur la procédure pour devenir sociétaire. Joël Le Carreres, Secrétaire Général, insiste sur le fait que ces démarches demandent un minimum de rigueur de la part de nos futures Sociétaires.	Le carreres Aghdjaian
10.	Installation du débourbeur dans les Clubs du quai du Port. Le 19 octobre 2021, le President a convoqué avec les présidents du groupement et du MACT ainsi que les avocats associés engagés pour la circonstance. Un dossier de travaux d'aménagement de la voirie doit être déposé par la Métropole. Si aucune demande de travaux n'est officiellement affichée avant le 15 novembre 2021, les Avocats intenteront une deuxième action pour sensibiliser la Métropole sur les frais a leur charge que cela engendrera pour les tirages à terre des sociétaires, afin de respecter le Règlement du Port (voir §8). Le President	Le President
11.	La Métropole nous confirme l'annulation du ramassage d'ordures ménagères dès le 1er janvier 2022. Le Conseil en appelle à la responsabilité de chaque Sociétaire dans le plus grand respect et la plus grande rigueur quant à la gestion de ses propres déchets ménagers, à savoir ne laisser traîner aucun déchet personnel dans toute l'enceinte du Club, pontons inclus.	
12.	Affichage annonçant la disparition des containers à déchets	Aprea

	ménager par panneau vissés aux barrières.	
13.	Défibrillateur , date du stage doit être fixé sous peu.	
14.	Permutation des navires Anaïs (A08) et Mon Rêve (C21) toujours en cours par Yves Garbati.	Garbati
15.	Joël Le Carreres doit faire le point avec le Président sur les mutations, successions de l'année 2021 afin de préparer l'AG.	Président Le carreres
16.	Les Membres du CA souhaitant renouveler leur mandat devront le faire savoir au Conseil de début décembre.	
17.	Agrandissement de Céline Rochet , navire PIANA sis C11 : Nous attendons sa nouvelle demande écrite qui sera soumise à l'approbation ou non par note des « Techniques » au conseil. Laurent Aghdjaian, précise que le dossier de Mme ROCHET doit être à jour. Il manque le certificat d'assurance du bateau actuel périmée au 1er janvier 2021.	Lafont, Garbati, Gautier & Aghdjaian
18.	Le Secrétariat rappelle que les certificats d'assurance doivent être systématiquement fournis au Secrétariat chaque année dès l'expiration du précédent , sous peine d'interdiction de tirages à terre. À envoyer à canotiersmarseillais74@gmail.com ou à remettre en main propre aux Secrétaires.	Aghdjaian
19.	Contrée & Apéritif dinatoire planifié le vendredi 12 novembre 2021 à partir de 18 h 30. Newsletter à venir.	Le Président
20.	Le Président envisage déjà une Grande fête du Club à planifier pour fin juin 2022, selon les conditions sanitaires à venir.	

Clôture de la séance à 19h15.